

6.6

Placements

6.6 PLACEMENTS

6.6.1 Visas de prospectus

6.6.1.1 Prospectus provisoires

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé un prospectus provisoire pour lequel un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières agissant à titre d'autorité principale sous le régime du passeport. Ces derniers visas de prospectus provisoires sont réputés octroyés par l'Autorité des marchés financiers en vertu du premier paragraphe de l'article 3.3 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* :

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
Fonds de titres d'emprunt de marchés émergents Standard Life	4 avril 2014	Québec
Fonds de dividendes de marchés émergents Standard Life (parts de séries A, F, E et Légende)		- Colombie-Britannique
Catégorie de société Standard Life :		- Alberta
Catégorie de dividendes de marchés émergents Standard Life (actions de série A)		- Saskatchewan
		- Manitoba
		- Ontario
		- Nouveau-Brunswick
		- Nouvelle-Écosse
		- Île-du-Prince-Édouard
		- Terre-Neuve et Labrador
		- Territoires du Nord-Ouest
		- Nunavut
Aurigen Capital Limited	7 avril 2014	Ontario
Brookfield Select Opportunities Income Fund	31 mars 2014	Ontario
Canoe EIT Income Fund	4 avril 2014	Alberta
Catégorie croissance du capital Aston Hill	7 avril 2014	Ontario
Catégorie mondiale revenu et croissance Aston Hill		
Catégorie croissance et revenu Aston Hill		
Catégorie rendement stratégique Aston Hill II		
Catégorie Portefeuille de revenu équilibré INNOVA Scotia	4 avril 2014	Ontario
Catégorie Portefeuille de croissance équilibrée INNOVA Scotia		
Catégorie Portefeuille de croissance		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
INNOVA Scotia Catégorie Portefeuille de croissance maximale INNOVA Scotia.		
Catégorie QER Canada Yorkville Catégorie QER EAEO Yorkville	3 avril 2014	Ontario
Fiducie d'argent physique Sprott	1 ^{er} avril 2014	Ontario
Fiducie d'or physique Sprott	1 ^{er} avril 2014	Ontario
Fiducie de placement Fidelity Actions canadiennes – Ciblé Catégorie Fidelity Actions américaines – Devises neutres Catégorie Fidelity Petite Capitalisation Amérique – Devises neutres Catégorie Fidelity Toutes Capitalisations Amérique – Devises neutres Catégorie Fidelity Actions américaines – Ciblé – Devises neutres Fonds Fidelity Revenu élevé tactique Fonds Fidelity Revenu élevé tactique – Devises neutres Fonds Fidelity Étoile du Nord ^{MD} – Équilibre Fonds Fidelity Étoile du Nord ^{MD} – Équilibre – Devises neutres Fonds Fidelity Revenu mensuel américain – Devises neutres Portefeuille Fidelity Passage ^{MD} 2050 Portefeuille Fidelity Passage ^{MD} 2055 Fonds Fidelity Revenu élevé à taux variable – Devises neutres	31 mars 2014	Ontario
Fonds d'actions globales Brandes Fonds d'actions internationales Brandes Fonds d'actions canadiennes Sionna Fonds équilibré canadien Sionna Fonds de revenu mensuel Sionna Fonds d'opportunités mondiales Brandes Fonds d'actions américaines Brandes	8 avril 2014	Ontario

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
Fonds équilibré global Brandes		
Fonds d'actions globales à petite capitalisation Brandes		
Fonds d'actions de marchés émergents Brandes		
Fonds d'actions canadiennes Brandes		
Fonds d'actions américaines à petite capitalisation Sionna		
Fonds d'actions canadiennes à petite capitalisation Sionna		
Fonds de revenu diversifié Sionna		
Fonds d'opportunités Sionna		
Fonds multistratégies des marchés émergents Lazard		
Fonds de revenu d'actions mondiales Lazard		
Fonds obligataire axé sur les sociétés Brandes		
Fonds enregistré de croissance américaine NexGen	4 avril 2014	Ontario
Fonds à gestion fiscale de croissance américaine NexGen		
Fonds enregistré de croissance ciblée NexGen		
Fonds à gestion fiscale de croissance ciblée NexGen		
Fonds équilibré stratégique de titres européens	2 avril 2014	Ontario
Fonds privé actif d'obligations de base Dynamique (parts des séries F et O)	4 avril 2014	Ontario
Fonds privé de stratégies actives de crédit Dynamique (parts des séries F, FH et O)		
Catégorie privée de rendement mondial Dynamique (actions des séries F et FH)		
Fonds privé de rendement mondial Dynamique (parts des séries F et FH)		
Fonds privé de répartition d'actif Dynamique (parts des séries F et FH)		
Catégorie privée d'actions canadiennes		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
Dynamique (actions des séries F et O) Catégorie privée d'actions américaines Dynamique (actions des séries F et FH) Catégorie privée d'actions mondiales Dynamique (actions des séries F, FH et O)		
Media Titans Growth & Income Fund	4 avril 2014	Ontario
Middlefield US Dividend Growth Class Middlefield Global Dividend Growers Class Middlefield Resource Class	8 avril 2014	Alberta
Portefeuille canadien du marché monétaire BMO Harris Portefeuille canadien d'obligations à court terme BMO Harris Portefeuille canadien d'obligations à moyen terme BMO Harris Portefeuille canadien d'obligations d'entreprise BMO Harris Portefeuille de revenu diversifié BMO Harris Portefeuille canadien d'actions à revenu BMO Harris Portefeuille canadien d'actions de valeurs sûres BMO Harris Portefeuille canadien d'actions de croissance BMO Harris Portefeuille canadien spécial de croissance BMO Harris Portefeuille américain d'actions BMO Harris Portefeuille américain de croissance BMO Harris Portefeuille spécial d'actions américaines BMO Harris Portefeuille international d'actions BMO Harris Portefeuille d'actions des marchés émergents BMO Harris	7 avril 2014	Ontario

¹ Si l'Autorité des marchés financiers agit comme autorité principale, un visa sera réputé octroyé par les autres autorités en valeurs mobilières énumérées sous « Québec ».

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces visas, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : www.sedar.com.

6.6.1.2 Prospectus définitifs

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé un prospectus pour lequel un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières agissant à titre d'autorité principale sous le régime du passeport. Ces derniers visas de prospectus sont réputés octroyés par l'Autorité des marchés financiers en vertu du deuxième paragraphe de l'article 3.3 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* :

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
Lumenpulse inc.	7 avril 2014	Québec <ul style="list-style-type: none"> - Colombie-Britannique - Alberta - Saskatchewan - Manitoba - Ontario - Nouveau-Brunswick - Nouvelle-Écosse - Île-du-Prince-Édouard - Terre-Neuve et Labrador - Territoires du Nord-Ouest - Yukon - Nunavut
Bell Aliant Communications régionales, société en commandite	3 avril 2014	Nouvelle-Écosse
BMO Fonds du marché monétaire (séries A, F, I, Conseiller et Prestige)	7 avril 2014	Ontario
BMO Fonds d'obligations (séries A, F, D, I, NBA, NBF et Conseiller)		
BMO Fonds canadien de revenu mensuel diversifié (séries T5, T8, F, I et Conseiller)		
BMO Portefeuille diversifié de revenu (séries A, T6 et I)		
BMO Fonds d'obligations de marchés émergents (séries A, F, D, I et Conseiller)		
BMO Fonds de revenu à taux variable (séries A, F, D, I et Conseiller)		
BMO Fonds mondial diversifié (séries T5, F et Conseiller)		
BMO Fonds mondial de revenu mensuel (séries A, T6 et I)		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
BMO Fonds d'obligations mondiales stratégiques (séries A, F, D, I et Conseiller)		
BMO Fonds de croissance et de revenu (séries T5, T8, F, Conseiller et Classique)		
BMO Fonds d'obligations à rendement élevé (séries F, I et Conseiller)		
BMO Fonds d'obligations de sociétés échelonnées (séries A, F, I et Conseiller)		
BMO Fonds de dividendes mensuels Ltée (séries F, Conseiller et Classique)		
BMO Fonds de revenu mensuel élevé II (séries A, T5, T8, F, D, I et Conseiller)		
BMO Fonds de revenu mensuel (séries A, T6, F, D et I)		
BMO Fonds hypothécaire et de revenu à court terme (séries A, F, I et Conseiller)		
BMO Fonds d'actions privilégiées (séries A, F, D, I, Fonds d'actions privilégiées BMO privé, série O et Conseiller)		
BMO Portefeuille FNB à rendement cible amélioré (séries A, T6, F, D, I et Conseiller)		
BMO Portefeuille FNB à rendement cible (séries A, T6, F, D, I et Conseiller)		
BMO Fonds d'obligations américaines à rendement élevé (séries A, F, D, I, Fonds d'obligations américaines		
à rendement élevé BMO privé, série O et Conseiller)		
BMO Fonds universel d'obligations (séries A, F, I et Conseiller)		
BMO Fonds asiatique de croissance et de revenu (séries A, F, D, I et Conseiller)		
BMO Fonds de l'allocation de l'actif (séries A, T5, F, D, I, NBA, NBF et Conseiller)		
BMO Fonds FNB d'actions canadiennes (séries A, D et I)		
BMO Fonds d'actions canadiennes (<i>auparavant, BMO Fonds d'actions</i>) (séries A, F, D et I)		
BMO Fonds canadien d'actions à grande		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
capitalisation (séries A, T5, F, I et Conseiller)		
BMO Fonds d'actions canadiennes sélectionnées (séries A, F, D, I, NBA, NBF et Conseiller)		
BMO Fonds de dividendes (séries A, T5, F, D, I et Conseiller)		
BMO Fonds d'actions à revenu amélioré (séries A, F, D, I et Conseiller)		
BMO Fonds européen (séries A, F, D, I et Conseiller)		
BMO Fonds mondial de croissance et de revenu (<i>auparavant, BMO Fonds mondial de rendement absolu</i>) (séries T5, F, I et Conseiller)		
BMO Fonds d'infrastructures mondiales (séries A, F, D, I et Conseiller)		
BMO Fonds FNB d'actions internationales (séries A, D et I)		
BMO Fonds valeur internationale (séries A, F, D, I, NBA, NBF et Conseiller)		
BMO Fonds de dividendes nord-américains (séries A, F, I et Conseiller)		
BMO Fonds FNB dividendes gestion tactique (séries A, F, D, I et Conseiller)		
BMO Fonds FNB d'actions américaines (séries A, D et I)		
BMO Fonds d'actions américaines (séries A, F, D, I, NBA, NBF et Conseiller)		
BMO Fonds canadien d'actions à faible capitalisation (séries A, F, D, I et Conseiller)		
BMO Fonds des marchés en développement (séries A, F, D, I et Conseiller)		
BMO Fonds mondial de dividendes (<i>auparavant, BMO Fonds mondial science et technologie</i>) (séries A, F, D, I et Conseiller)		
BMO Fonds mondial à petite capitalisation (séries A, F, I et Conseiller)		
BMO Fonds de métaux précieux (séries A,		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
F, I et Conseiller)		
BMO Fonds de ressources (séries A, F, I et Conseiller)		
BMO Portefeuille FNB à revenu fixe (séries A, T6, F, D, I et Conseiller)		
BMO Portefeuille FNB sécurité (séries A, T6, F, D, I et Conseiller)		
BMO Portefeuille FNB conservateur (séries A, T6, F, D, I et Conseiller)		
BMO Portefeuille FNB équilibré (séries A, T6, F, D, I et Conseiller)		
BMO Portefeuille FNB croissance (séries A, T6, F, D, I et Conseiller)		
BMO Portefeuille FNB actions de croissance (séries A, T6, F, D, I et Conseiller)		
BMO Fonds équilibré en dollars US (séries A, F, I et Conseiller)		
BMO Fonds de dividendes en dollars US (séries A, F, I et Conseiller)		
BMO Fonds indice-actions en dollars US (séries A et I)		
BMO Fonds du marché monétaire en dollars US (séries A et Conseiller)		
BMO Fonds américain de revenu mensuel en dollars US (séries A, T5, T6, F, I et Conseiller)		
BMO Catégorie asiatique de croissance et de revenu (séries F, H et Conseiller)		
BMO Catégorie actions canadiennes (séries A, F, H, I et Conseiller)		
BMO Catégorie FNB canadien gestion tactique (séries A, T6, F, I et Conseiller)		
BMO Catégorie dividendes (séries A, H, I et Conseiller)		
BMO Catégorie mondiale de dividendes (séries A, T5, F, H, I et Conseiller)		
BMO Catégorie mondiale énergie (séries A, F, I et Conseiller)		
BMO Catégorie mondiale d'actions (séries A, F, I et Conseiller)		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
BMO Catégorie FNB mondial gestion tactique (séries A, T6, F, I et Conseiller)		
BMO Catégorie Chine élargie (séries A, F, I et Conseiller)		
BMO Catégorie valeur internationale (séries A, F, I et Conseiller)		
BMO Catégorie Étape 2017 (séries A, I et Conseiller)		
BMO Catégorie Étape 2020 (séries A, I et Conseiller)		
BMO Catégorie Étape 2025 (séries A, I et Conseiller)		
BMO Catégorie Étape 2030 (séries A, I et Conseiller)		
BMO Catégorie Étape 2035 (séries A, I et Conseiller)		
BMO Catégorie Étape 2040 (séries A, I et Conseiller)		
BMO Catégorie revenu à court terme (séries A, H, I et Conseiller)		
BMO Catégorie actions américaines (<i>auparavant, BMO Catégorie américaine d'actions</i>) (séries F, I et Conseiller)		
BMO Portefeuille sécurité CatégorieSélect ^{MD} (séries A, T6, H, I et Conseiller)		
BMO Portefeuille équilibré CatégorieSélect ^{MD} (séries A, T6, H, I et Conseiller)		
BMO Portefeuille croissance CatégorieSélect ^{MD} (séries A, T6, H, I et Conseiller)		
BMO Portefeuille actions de croissance CatégorieSélect ^{MD} (<i>auparavant, BMO Portefeuille croissance dynamique CatégorieSélect^{MD}</i>) (séries A, T6, H, I et Conseiller)		
BMO Catégorie Portefeuille FNB sécurité (séries A, T6, F et Conseiller)		
BMO Catégorie Portefeuille FNB équilibré (séries A, T6, F et Conseiller)		
BMO Catégorie Portefeuille FNB		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
croissance (séries A, T6, F et Conseiller)		
BMO Catégorie Portefeuille FNB actions de croissance (<i>auparavant, BMO Catégorie Portefeuille FNB croissance dynamique</i>) (séries A, T6, F et Conseiller)		
BMO Fonds Étape Plus 2022 (séries A et Conseiller)		
BMO Fonds Étape Plus 2025 (séries A et Conseiller)		
BMO Fonds Étape Plus 2026 (séries A et Conseiller)		
BMO Fonds Étape Plus 2030 (séries A et Conseiller)		
BMO Portefeuille sécurité FondSélect ^{MD} (série A)		
BMO Portefeuille équilibré FondSélect ^{MD} (séries A, NBA et NBF)		
BMO Portefeuille croissance FondSélect ^{MD} (séries A, NBA et NBF)		
BMO Portefeuille actions de croissance FondSélect ^{MD} (<i>auparavant, BMO Portefeuille croissance dynamique FondSélect^{MD}</i>) (séries A, NBA et NBF)		
BMO Portefeuille à revenu fixe FiducieSélect ^{MC} (séries A, T6, I et Conseiller)		
BMO Portefeuille sécurité FiducieSélect ^{MC} (<i>auparavant, BMO Solution revenu</i>) (séries A, T6, I et Conseiller)		
BMO Portefeuille conservateur FiducieSélect ^{MC} (<i>auparavant, BMO Solution prudence</i>) (séries A, T6, I et Conseiller)		
BMO Portefeuille équilibré FiducieSélect ^{MC} (<i>auparavant, BMO Solution équilibrée</i>) (séries A, T6, I et Conseiller)		
BMO Portefeuille croissance FiducieSélect ^{MC} (<i>auparavant, BMO Solution croissance</i>) (séries A, T6, I et Conseiller)		
BMO Portefeuille actions de croissance FiducieSélect ^{MC} (<i>auparavant, BMO Solution croissance dynamique</i>) (séries A, T6, I et Conseiller)		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
Catégorie Fidelity Discipline Actions ^{MD} Canada	2 avril 2014	Ontario
Catégorie Fidelity Expansion Canada		
Catégorie Fidelity Grande Capitalisation Canada		
Catégorie Fidelity Potentiel Canada		
Catégorie Fidelity Dividendes		
Catégorie Fidelity Canada Plus		
Catégorie Fidelity Situations spéciales		
Catégorie Fidelity Frontière Nord ^{MD}		
Catégorie Fidelity Dividendes Plus		
Catégorie Fidelity Discipline Actions ^{MD} Amérique		
Catégorie Fidelity Discipline Actions ^{MD} Amérique – Devises neutres		
Catégorie Fidelity Potentiel Amérique		
Catégorie Fidelity Actions américaines – Ciblé		
Catégorie Fidelity Petite Capitalisation Amérique		
Catégorie Fidelity Toutes Capitalisations Amérique		
Catégorie Fidelity Actions américaines		
Catégorie Fidelity Étoile d'Asie ^{MD}		
Catégorie Fidelity Chine		
Catégorie Fidelity Marchés émergents		
Catégorie Fidelity Europe		
Catégorie Fidelity Extrême-Orient		
Catégorie Fidelity Mondial		
Catégorie Fidelity Discipline Actions ^{MD} mondiales		
Catégorie Fidelity Discipline Actions ^{MD} mondiales – Devises neutres		
Catégorie Fidelity Dividendes mondiaux		
Catégorie Fidelity Grande Capitalisation mondiale		
Catégorie Fidelity Grande Capitalisation		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
mondiale – Devises neutres		
Catégorie Fidelity Petite Capitalisation mondiale		
Catégorie Fidelity Discipline Actions ^{MD} internationales		
Catégorie Fidelity Discipline Actions ^{MD} internationales – Devises neutres		
Catégorie Fidelity Japon		
Catégorie Fidelity Étoile du Nord ^{MD}		
Catégorie Fidelity Étoile du Nord ^{MD} – Devises neutres		
Catégorie Fidelity Actions mondiales – Concentré		
Catégorie Fidelity Croissance internationale		
Catégorie Fidelity Produits de consommation mondiaux		
Catégorie Fidelity Services financiers mondiaux		
Catégorie Fidelity Soins de la santé mondiaux		
Catégorie Fidelity Ressources naturelles mondiales		
Catégorie Fidelity Immobilier mondial		
Catégorie Fidelity Technologie mondiale		
Catégorie Fidelity Télécommunications mondiales		
Catégorie Fidelity Répartition d'actifs canadiens		
Catégorie Fidelity Équilibre Canada		
Catégorie Fidelity Revenu mensuel		
Catégorie Portefeuille Fidelity Revenu		
Catégorie Portefeuille Fidelity Revenu mondial		
Catégorie Portefeuille Fidelity Équilibre		
Catégorie Portefeuille Fidelity Équilibre mondial		
Catégorie Portefeuille Fidelity Croissance		
Catégorie Portefeuille Fidelity Croissance mondiale		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
Catégorie Fidelity Revenu à court terme Canada		
Catégorie Fidelity Obligations de sociétés à rendement en capital		
Dividend 15 Split Corp. II	3 avril 2014	Ontario
Milestone Apartments Real Estate Investment Trust	4 avril 2014	Ontario

¹ Si l'Autorité des marchés financiers agit comme autorité principale, un visa sera réputé octroyé par les autres autorités en valeurs mobilières énumérées sous « Québec ».

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces visas, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : www.sedar.com.

6.6.1.3 Modifications de prospectus

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé une modification du prospectus pour laquelle un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières agissant à titre d'autorité principale sous le régime du passeport. Ces derniers visas de modifications du prospectus sont réputés octroyés par l'Autorité des marchés financiers en vertu du deuxième paragraphe de l'article 3.3 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* :

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
Fonds FÉRIQUE ÉQUILIBRÉ CROISSANCE	8 avril 2014	Québec
Fonds FÉRIQUE OBLIGATIONS	8 avril 2014	Québec
Fonds FÉRIQUE ÉQUILIBRÉ PONDÉRÉ		- Ontario
Fonds FÉRIQUE ÉQUILIBRÉ		
Catégorie canadienne à faible volatilité TD (Série Conseillers et Série F)	2 avril 2014	Ontario
Catégorie indice actions privilégiées canadiennes PowerShares	3 avril 2014	Ontario
Catégorie Revenu Diversifié Trimark (série A, série D, série F, série F8, série T4, série T6 et série T8)	8 avril 2014	Ontario
Catégorie Trimark Canadienne (série A, série F, série I, série T4, série T6 et série		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
T8) Catégorie Occasions Canadiennes Trimark (série A, série D, série F et série I) Catégorie Combinée Équilibrée Canadienne Invesco (série A, série F, série I, série T4, série T6 et série T8) Catégorie d'excellence Canadienne de Croissance Invesco (série A, série F, série I, série T4, série T6 et série T8)		
Fonds de croissance du capital Aston Hill (parts des séries A, F, I, UA et UF) Fonds mondial de croissance et de revenu Aston Hill (parts des séries A, F, I, UA et UF) Fonds de croissance et de revenu Aston Hill (parts des séries A, F, I, UA et UF) Fonds de rendement stratégique Aston Hill II (parts des séries A, F, I, UA et UF)	3 avril 2014	Ontario
Fonds De Revenu Équilibré Mondial Sentry Catégorie De Croissance Et De Revenu Mondial Sentry Fonds De Croissance Et De Revenu Mondial Sentry	4 avril 2014	Ontario
Fonds mondial de dividendes TD (Série Investisseurs, Série Institutionnelle, Série O, Série Plus et Série H) Catégorie canadienne à faible volatilité TD (Série Investisseurs)	2 avril 2014	Ontario
Fonds privé Scotia américain de croissance à moyenne capitalisation	7 avril 2014	Ontario
iShares High Quality Canadian Bond Index ETF	2 avril 2014	Ontario
Portefeuille Diversifié Brigata	7 avril 2014	Ontario
Portefeuille Tangerine - revenu équilibré (<i>auparavant, Portefeuille à viser revenu équilibré ING DIRECT</i>) Portefeuille Tangerine – équilibré (<i>auparavant, Portefeuille à viser équilibré</i>)	7 avril 2014	Ontario

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
<i>ING DIRECT</i>		
Portefeuille Tangerine - croissance équilibrée (<i>auparavant, Portefeuille à viser croissance équilibrée ING DIRECT</i>)		
Portefeuille Tangerine - croissance d'actions (<i>auparavant, Portefeuille à viser croissance d'actions ING DIRECT</i>)		
PowerShares Ultra DLUX Long Term Government Bond Index ETF	3 avril 2014	Ontario
PowerShares Canadian Preferred Share Index ETF		
PowerShares FTSE RAFI U.S. Fundamental (CAD Hedged) Index ETF		

¹ Si l'Autorité des marchés financiers agit comme autorité principale, un visa sera réputé octroyé par les autres autorités en valeurs mobilières énumérées sous « Québec ».

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces visas, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : www.sedar.com.

6.6.1.4 Dépôt de suppléments

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers un supplément de prospectus qui complète l'information contenue au prospectus préalable ou simplifié de ces émetteurs pour lequel un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières :

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable ou du prospectus simplifié
Banque Canadienne Impériale de Commerce	7 avril 2014	16 octobre 2013
Banque Canadienne Impériale de Commerce	7 avril 2014	16 octobre 2013
Banque de Montréal	28 février 2014	5 avril 2013
Banque de Montréal	28 mars 2014	5 avril 2013
Banque de Montréal	28 mars 2014	5 avril 2013
Banque de Montréal	28 mars 2014	5 avril 2013

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable ou du prospectus simplifié
Banque de Montréal	28 mars 2014	5 avril 2013
Banque de Montréal	28 mars 2014	5 avril 2013
Banque de Montréal	28 mars 2014	5 avril 2013
Banque de Montréal	31 mars 2014	5 avril 2013
Banque de Montréal	1 ^{er} avril 2014	5 avril 2013
Banque de Montréal	1 ^{er} avril 2014	5 avril 2013
Banque Nationale du Canada	28 mars 2014	8 juin 2012
Banque Nationale du Canada	28 mars 2014	8 juin 2012
Banque Nationale du Canada	1 ^{er} avril 2014	8 juin 2012
Banque Nationale du Canada	3 avril 2014	8 juin 2012
Banque Nationale du Canada	7 avril 2014	8 juin 2012
Banque Nationale du Canada	8 avril 2014	8 juin 2012
Banque Nationale du Canada	8 avril 2014	8 juin 2012
Banque Royale du Canada	3 avril 2014	20 décembre 2013
Banque Royale du Canada	3 avril 2014	20 décembre 2013
La Banque de Nouvelle-Écosse	28 mars 2014	26 mars 2013
La Banque de Nouvelle-Écosse	31 mars 2014	26 mars 2013
La Banque Toronto-Dominion	31 mars 2014	11 juin 2012
La Banque Toronto-Dominion	31 mars 2014	11 juin 2012
La Banque Toronto-Dominion	3 avril 2014	11 juin 2012
La Banque Toronto-Dominion	3 avril 2014	11 juin 2012
Nemaska Lithium Inc.	28 mars 2014	4 mars 2013
Pembina Pipeline Corporation	1 ^{er} avril 2014	22 février 2013
TELUS Corporation	1 ^{er} avril 2014	15 novembre 2013
TELUS Corporation	21 novembre 2013	15 novembre 2013

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces suppléments, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : www.sedar.com.

6.6.2 Dispenses de prospectus

Vinci S.A.

Le 4 avril 2014

Dans l'affaire de
la législation en valeurs mobilières
du Québec et de l'Ontario (les « **territoires du dépôt** »)

et

du traitement des demandes de dispense dans plusieurs territoires

et

de Vinci S.A. (le « **déposant** »)

Décision

Contexte

L'autorité en valeurs mobilières ou l'agent responsable de chaque territoire du dépôt (chacun, un « **décideur** ») a reçu du déposant une demande en vue d'obtenir une décision en vertu de la législation en valeurs mobilières des territoires du dépôt (la « législation ») lui accordant :

1. une dispense des exigences de prospectus de la législation (la « **dispense de prospectus** ») afin que ces exigences ne s'appliquent pas :
 - a) aux opérations visées :
 - i) sur les parts (les « **parts classiques principales** ») de Castor International (le « **Fonds classique principal** »), un fonds commun de placement d'entreprise ou « FCPE », communément utilisé en France pour la conservation et le dépôt d'actions détenues par des employés investisseurs;
 - ii) sur les parts (les « **parts classiques temporaires** » et, avec les parts classiques principales, les « **parts** ») d'un FCPE temporaire nommé Castor International Relais 2014 (le « **Fonds classique temporaire** »), qui fusionnera avec le Fonds classique principal au terme du programme d'actionnariat des employés (tel que ce terme est défini ci-après), cette opération appelée la « fusion » décrite ci-après (le terme « **Fonds classique** » utilisé aux présentes désigne, avant la fusion, le Fonds classique temporaire et, après la fusion, le Fonds classique principal);

effectuées aux termes du programme d'actionnariat des employés auprès des employés admissibles (tel que ce terme est défini ci-après) qui résident dans les territoires du dépôt, de même qu'en Colombie-Britannique et en Alberta (collectivement, les « **employés canadiens** ») qui choisissent de participer au programme d'actionnariat des employés (collectivement, les « **participants canadiens** »);

- b) aux opérations visées sur les actions ordinaires du déposant (les « actions ») effectuées par le Fonds classique auprès des participants canadiens lors du rachat de parts à leur demande;
2. une dispense des obligations d'inscription à titre de courtier de la législation (la « **dispense d'inscription** ») afin que ces obligations ne s'appliquent pas au groupe VINCI (tel que ce terme est défini ci-après), au Fonds classique et à la société de gestion (tel que ce terme est défini ci-après) à l'égard :
- a) des opérations sur les parts effectuées aux termes du programme d'actionnariat des employés auprès d'employés canadiens;
 - b) des opérations sur les actions effectuées par le Fonds classique auprès des participants canadiens lors du rachat de parts à leur demande;
- (la dispense de prospectus et la dispense d'inscription étant désignées collectivement, la « **dispense relative au placement** »).

Dans le cadre du traitement des demandes de dispenses dans plusieurs territoires (demande sous régime double) :

- a) l'Autorité des marchés financiers est l'autorité principale pour la présente demande;
- b) le déposant a donné avis qu'il compte se prévaloir du paragraphe 1 de l'article 4.7 du *Règlement 11-102 sur le régime de passeport* (le « **Règlement 11-102** ») en Colombie-Britannique et en Alberta (les « **autres territoires de placement** » et, avec les territoires du dépôt, les « **territoires** »);
- c) la décision est celle de l'autorité principale et fait foi de la décision de l'autorité en valeurs mobilières ou de l'agent responsable en Ontario.

Interprétation

Les expressions définies dans le *Règlement 14-101 sur les définitions*, le *Règlement 45-102 sur la revente de titres*, le *Règlement 45-106 sur les dispenses de prospectus et d'inscription* et le *Règlement 11-102* ont le même sens dans la présente décision lorsqu'elles y sont employées, sauf si elles y reçoivent une autre définition.

Déclarations

La présente décision est fondée sur les déclarations de faits suivants du déposant :

1. Le déposant est une société par actions constituée en vertu du droit français. Il n'est pas et n'a pas l'intention de devenir un émetteur assujéti en vertu de la législation ou de la législation en valeurs mobilières des autres territoires de placement. Le siège social du déposant est situé en France et les actions sont inscrites à la cote de NYSE Euronext Paris.
2. Le déposant a élaboré un programme d'actionnariat des employés mondial (le « **programme d'actionnariat des employés** ») pour les employés admissibles (tel que ce terme est défini ci-après) et des sociétés membres du même groupe que le déposant qui y participent, y compris les sociétés membres du même groupe que le déposant qui ont des employés canadiens (collectivement, les « **sociétés canadiennes membres du même groupe** » et, avec le déposant et les autres sociétés membres du même groupe que le déposant, le « **groupe VINCI** »), y compris BA Blacktop Ltd., Carmacks Group Ltd., Construction DJL inc., Agra Fondations Limitée, Birmingham Construction Ltd., Freyssinet Canada Limitée, Geopac Inc., Société Terre Armée Ltée, Pico Envirotec Inc., Janin Atlas Inc. et Nuvia Canada Inc. Chacune des sociétés canadiennes membres du même groupe est une filiale contrôlée directement ou indirectement par le déposant et n'est pas, ni n'a l'intention de devenir, un

émetteur assujetti en vertu de la législation ou de la législation en valeurs mobilières des autres territoires de placement. La majorité des employés du groupe VINCI au Canada réside au Québec.

3. À la date des présentes et compte tenu du programme d'actionnariat des employés, les résidents canadiens ne sont et ne seront pas les propriétaires véritables (laquelle expression, aux fins du présent paragraphe, est réputée inclure toutes les actions détenues par le Fonds classique pour le compte de participants canadiens) de plus de 10 % des actions, et ne représenteront pas en nombre plus de 10 % du nombre total de porteurs d'actions selon les registres du déposant.
4. Le programme d'actionnariat des employés implique un placement d'actions devant être souscrites par l'entremise du Fonds classique temporaire, lequel fusionnera avec le Fonds classique principal au terme du programme d'actionnariat des employés (la « **formule classique** »).
5. Seules les personnes qui sont des employés d'un membre du groupe VINCI pendant la période de souscription du programme d'actionnariat des employés et qui satisfont aux autres critères minimaux d'emploi (les « **employés admissibles** ») pourront participer au programme d'actionnariat des employés.
6. Le Fonds classique temporaire et le Fonds classique principal ont été élaborés en vue de mettre en œuvre les programmes d'actionnariat des employés du déposant. Ni le Fonds classique temporaire ni le Fonds classique principal n'a actuellement l'intention de devenir un émetteur assujetti en vertu de la législation ou de la législation en valeurs mobilières des autres territoires de placement.
7. Le Fonds classique temporaire et le Fonds classique principal sont des FCPE français. Le Fonds classique temporaire et le Fonds classique principal sont inscrits auprès de l'Autorité des marchés financiers en France (l'« **AMF de France** »), et approuvés par celle-ci.
8. Aux termes du programme d'actionnariat des employés :
 - a) Les participants canadiens souscriront à des parts classiques temporaires et le Fonds classique temporaire souscrira à des actions pour le compte des participants canadiens, à même leur cotisation, à un prix de souscription qui correspond à la moyenne arithmétique du cours d'ouverture de l'action (exprimé en euros) sur NYSE Euronext Paris pendant les 20 jours de bourse précédant la date à laquelle le prix de souscription est établi par le président du conseil et chef de la direction du déposant, agissant sur délégation du conseil d'administration du déposant (le « **prix de souscription** »).
 - b) Au départ, les actions seront détenues dans le Fonds classique temporaire et les participants canadiens recevront des parts classiques temporaires représentant la souscription d'actions.
 - c) Au terme du programme d'actionnariat des employés, le Fonds classique temporaire sera fusionné avec le Fonds classique principal (sous réserve de l'approbation de l'AMF de France). Les parts classiques temporaires détenues par les participants canadiens seront remplacées au prorata par des parts classiques principales et les actions souscrites dans le cadre de la formule classique seront détenues dans le Fonds classique principal (cette opération étant appelée la « **fusion** »).
 - d) Les parts seront assujetties à une période de blocage d'environ trois ans (la « **période de blocage** »), sous réserve de certaines exceptions prévues par les règles du Plan d'Épargne d'Actionnariat International du groupe VINCI (comme une libération lors d'un décès, d'une invalidité ou d'une cessation d'emploi).
 - e) Tout dividende versé sur les actions détenues dans le Fonds classique sera versé à ce dernier et sera utilisé afin d'acheter des actions supplémentaires. Afin de refléter ce réinvestissement, les règlements du Fonds classique prévoient que de nouvelles parts (ou fractions de celles-ci) seront émises aux participants canadiens.

- f) À la fin de la période de blocage, un participant canadien pourra i) demander le rachat de ses parts dans le Fonds classique en contrepartie des actions sous-jacentes ou d'un paiement en espèces correspondant à la valeur marchande à ce moment des actions ou ii) continuer de détenir ses parts dans le Fonds classique et demander le rachat de ces parts à une date ultérieure en contrepartie des actions sous-jacentes ou d'un paiement en espèces correspondant à la valeur marchande des actions à ce moment.
- g) De plus, le programme d'actionnariat des employés prévoit que le déposant attribuera aux participants canadiens un droit conditionnel de recevoir des actions supplémentaires à la fin de la période de blocage, sans frais (les « **actions données en prime** »). Le nombre d'actions données en prime qu'un participant canadien a le droit de recevoir sera déterminé conformément au tableau de correspondance suivant :

<i>Souscription du participant canadien</i>	<i>Ratio de correspondance</i>
1 à 10 actions	2 actions données en prime pour chaque action souscrite
30 actions suivantes (c.-à-d. de la 11 ^e à la 40 ^e action souscrite)	1 action donnée en prime pour chaque action souscrite
60 actions suivantes (c.-à-d. de la 41 ^e à la 100 ^e action souscrite)	1 action donnée en prime par tranche de deux actions souscrite
Toute action supplémentaire à compter de la 101 ^e action souscrite	Aucune action donnée en prime supplémentaire

- h) Selon le tableau de correspondance, un participant canadien qui a souscrit 100 actions ou plus recevrait un maximum de 80 actions données en prime. Le droit de recevoir des actions données en prime est habituellement assujéti à la condition selon laquelle le participant canadien est à l'emploi d'un membre du Groupe VINCI à la fin de la période de blocage et détient les parts jusqu'à là. Si ces conditions sont respectées, les actions données en prime seront livrées directement au participant canadien ou au Fonds classique pour le compte du participant canadien (auquel cas des parts supplémentaires seront émises au participant canadien), ou vendues à la demande du participant canadien.
- i) Dans l'éventualité d'un rachat anticipé découlant du fait qu'un participant canadien se prévaut de l'une des exceptions à la période de blocage, un participant canadien peut demander le rachat de parts dans le Fonds classique en contrepartie d'un paiement en espèces correspondant à la valeur marchande à ce moment des actions sous-jacentes. Le participant canadien perdra son droit aux actions données en prime.
9. En vertu du droit français, un FCPE est une entité à responsabilité limitée. Le portefeuille du Fonds classique sera composé presque entièrement d'actions et peut comprendre des espèces relativement aux dividendes versés sur les actions qui seront réinvesties dans des actions, tel qu'il est décrit ci-dessus et des espèces ou quasi-espèces lorsqu'elles sont en attente d'être investies dans les actions ou aux fins de rachats de parts.
10. Le gestionnaire du Fonds classique temporaire et du Fonds classique principal, AMUNDI (la « **société de gestion** »), est une société de gestion de portefeuille régie par les lois de France. La société de gestion est inscrite auprès de l'AMF de France afin d'être en mesure de gérer des placements et se conforme aux règles de l'AMF de France. À la connaissance du déposant, la société de gestion n'est pas et n'a pas actuellement l'intention de devenir un émetteur assujéti en vertu de la législation ou de la législation en valeurs mobilières des autres territoires de placement.
11. Les activités de gestion de portefeuille de la société de gestion relatives au programme d'actionnariat des employés et au Fonds classique sont limitées à la souscription d'actions et à la vente de ces actions

au besoin pour financer les demandes de rachat, ainsi qu'à l'investissement des espèces disponibles dans des quasi-espèces.

12. La société de gestion est également responsable de préparer les documents comptables et de publier des documents d'information périodiques du Fonds classique. La société de gestion est tenue d'agir exclusivement dans l'intérêt véritable des participants canadiens et est responsable envers eux, solidairement avec le dépositaire, en ce qui a trait à toute violation des règles et règlements régissant les FCPE, à toute violation des règles du FCPE, à toute opération avec apparentés ou à tout acte de négligence. Les activités de la société de gestion n'auront pas d'incidence sur la valeur sous-jacente des actions.
13. Les entités faisant partie du Groupe VINCI, le Fonds classique et la société de gestion, ainsi que tout administrateur, dirigeant, employé, mandataire ou représentant respectif de ceux-ci n'offriront pas de conseils en matière de placements aux employés canadiens à l'égard d'investissements dans les actions ou les parts ni aux participants canadiens à l'égard de la détention ou le rachat de leurs parts.
14. Les actions émises dans le cadre du programme d'actionnariat des employés seront déposées dans le Fonds classique par l'intermédiaire de CACEIS Bank (le « dépositaire »), une importante banque commerciale française assujettie à la législation bancaire française.
15. En vertu du droit français, la société de gestion doit choisir le dépositaire parmi un nombre limité de sociétés figurant sur une liste tenue par le ministre français de l'Économie et des Finances. En outre, l'AMF de France doit approuver la nomination du dépositaire. Le dépositaire exécute des ordres concernant l'achat, la négociation et la vente d'actifs en portefeuille et prend toutes les mesures nécessaires afin de permettre au Fonds classique temporaire et au Fonds classique principal d'exercer les droits relatifs aux actifs détenus dans leurs portefeuilles respectifs.
16. La participation au programme d'actionnariat des employés se fait sur une base volontaire et les employés canadiens ne seront pas incités à participer au programme d'actionnariat des employés en vue d'obtenir un emploi ou de conserver leur emploi.
17. Le montant total pouvant être investi par un employé canadien dans le programme d'actionnariat des employés ne peut excéder 25 % de sa rémunération annuelle brute estimative pour 2014. La valeur des actions données en prime n'est pas comprise dans ce calcul.
18. Les actions ne sont actuellement pas inscrites à la cote d'une bourse au Canada et le déposant n'a aucune intention de les y inscrire. Comme il n'existe aucun marché pour les actions au Canada (et qu'un tel marché n'est pas susceptible de se créer), les participants canadiens effectueront les premières opérations sur les actions par l'entremise de NYSE Euronext Paris, conformément aux règles et règlements de celle-ci. Les parts ne seront pas inscrites à la cote d'une bourse.
19. Les employés canadiens pourraient demander et les participants canadiens recevront une trousse de renseignements en français ou en anglais, selon leur préférence, qui comprendra un résumé des modalités du programme d'actionnariat des employés ainsi qu'une description des incidences fiscales canadiennes de la souscription et de la détention de parts et du rachat des parts à la fin de la période de blocage. Les employés canadiens seront informés de leur droit de demander des exemplaires du Document de référence du déposant déposé auprès de l'AMF de France relativement aux actions et des règlements du Fonds classique temporaire et du Fonds classique principal par l'entremise de leur service des ressources humaines. Ils peuvent également accéder aux documents d'information continue du déposant par l'intermédiaire du site Internet public du déposant. Les participants canadiens recevront un état initial des titres qu'ils détiennent aux termes de la formule classique ainsi qu'un état mis à jour au moins une fois par année.
20. Il y a environ 2 020 employés admissibles qui résident au Canada, dont la majorité réside au Québec. Moins de 4 % des employés admissibles résident au Canada.

21. Ni le Fonds classique ni aucune entité faisant partie du Groupe VINCI ne sont en défaut aux termes de la législation ou de la législation en valeurs mobilières des autres territoires de placement. À la connaissance du déposant, la société de gestion ne contrevient pas à la législation ou à la législation en valeurs mobilières des autres territoires du dépôt.

Décision

Chacun des décideurs estime que la décision respecte les critères prévus par la législation qui lui permettent de la prendre.

La décision des décideurs en vertu de la législation est d'accorder la dispense relative au placement à la condition :

1. que les exigences de prospectus de la législation s'appliquent à la première opération visée sur les parts ou les actions acquises par des participants canadiens aux termes de la présente décision, à moins que les conditions ci-après ne soient réunies :
 - a) l'émetteur du titre :
 - i) soit n'était pas un émetteur assujéti dans un territoire du Canada à la date du placement;
 - ii) soit n'est pas un émetteur assujéti dans un territoire du Canada à la date de l'opération visée;
 - b) à la date du placement, en tenant compte de l'émission du titre et de tout autre titre de la même catégorie ou série émis en même temps que le titre ou dans le cadre du même placement, les résidents du Canada :
 - i) ne détenaient, directement ou indirectement, pas plus de 10 % des titres en circulation de la catégorie ou de la série;
 - ii) ne représentaient pas plus de 10 % du nombre de propriétaires, directs ou indirects, de titres de la catégorie ou de la série;
 - c) la première opération visée est effectuée :
 - i) soit sur une bourse ou un marché à l'extérieur du Canada;
 - ii) soit avec une personne à l'extérieur du Canada;

Lucie Roy
Directrice principale du financement des sociétés

Décision n°: 2014-FS-0039

Les autorités canadiennes en valeurs mobilières, autre que l'Autorité des marchés financiers, qui ont agi à titre d'autorité principale sous le régime du passeport ont rendu des décisions qui ont pour effet de dispenser les personnes visées de l'application de dispositions équivalentes en vigueur au Québec en vertu de l'article 4.7 du Règlement 11-102 sur le régime du passeport ou de l'article 4.8 de ce règlement, selon le cas.

Pour consulter ces décisions, en obtenir copie ou effectuer une recherche à l'égard de celles-ci, veuillez vous rendre au site Internet de l'Institut canadien d'information juridique (CanLII) à l'adresse www.canlii.org.

Si vous désirez consulter les décisions rendues depuis la publication du dernier numéro du bulletin, vous n'avez qu'à suivre les indications suivantes : rendez-vous à l'adresse Internet www.canlii.org/fr/advancedsearch.html, à l'étape 3 - Date de décision, inscrivez la date du dernier bulletin et la date du jour, à l'étape 4 – Collections, sous la section Compétences, vérifiez que toutes les compétences sont sélectionnées, sous la section Législation, cocher le choix « aucune », sous la section Cours, cocher le choix « aucune », sous la section Tribunaux administratifs, cocher le choix « valeurs mobilières » et lancer la recherche en cliquant le bouton « chercher ».

6.6.3 Déclarations de placement avec dispense

L'Autorité publie ci-dessous l'information concernant les placements effectués sous le bénéfice des dispenses prévues au *Règlement 45-106 sur les dispenses de prospectus et d'inscription* (« Règlement 45-106 »).

Nous rappelons qu'il est de la responsabilité des émetteurs de s'assurer qu'ils bénéficient des dispenses prévues au Règlement 45-106 avant d'effectuer un placement. Les émetteurs doivent aussi s'assurer du respect des délais impartis pour déclarer les placements et fournir une information exacte. Toute contravention aux dispositions législatives et réglementaires pertinentes constitue une infraction.

L'information contenue aux déclarations de placement avec dispense déposées conformément au Règlement 45-106 est publiée ci-dessous tel qu'elle est fournie par les émetteurs concernés. L'Autorité ne saurait être tenue responsable de quelque lacune ou erreur que ce soit dans ces déclarations.

SECTION RELATIVE AUX SOCIÉTÉS

Nom de l'émetteur	Date du placement	Nombre et type de titres émis	Montant total du placement	Nombre de souscripteurs QC / Hors QC		Dispense invoquée (Règlement 45-106)
2403834 Ontario Inc.	2014-02-07	Reçus de souscription	15 000 000 \$	1	58	2.3
Alabama Graphite Corp.	2014-01-31	30 714 285 unités	267 167 \$	3	0	2.3 / 2.5
Banque de Montréal	2014-02-07	Billets	10 000 000 \$	1	0	2.3
Banque de Montréal	2014-02-13	Billets	10 000 000 \$	1	0	2.3
Banque Royale du Canada	2014-01-29	90 000 titres	9 000 000 \$	0	30	2.3
Banque Royale du Canada	2014-01-30	530 000 titres	53 132 500 \$	0	1	2.3
Banque Royale du Canada	2014-01-31	27 000 titres	3 002 130 \$	0	3	2.3
Banque Royale du Canada	2014-02-03	103 609 titres	10 360 900 \$	0	13	2.3

Nom de l'émetteur	Date du placement	Nombre et type de titres émis	Montant total du placement	Nombre de souscripteurs QC / Hors QC		Dispense invoquée (Règlement 45-106)
Barclays Bank PLC	2014-01-21	Billets	405 000 \$	1	0	2.3
Centurion Apartment Real Estate Investment Trust	2014-01-31	587 884,93 unités	6 854 739 \$	3	144	2.3 / 2.9
China Everbright Bank Company Limited	2013-12-20	5 842 000 000 actions	2 192 630 \$	1	0	2.3
Corporation Fiera Capital	2014-01-24	3 reçus de souscription	6 000 048 \$	1	0	2.10
E2Open, Inc.	2014-01-29	4 660 557 actions ordinaires	418 050 \$	1	0	2.3
Exploration Amex Inc.	2014-01-30	600 unités	540 000 \$	1	1	2.3
Exploration NQ Inc.	2014-01-22	240 658 actions ordinaires	12 033 \$	1	0	2.14
Fairmont Resources Inc.	2014-01-28	1 000 000 d'actions ordinaires	55 000 \$	2	0	2.13
GFK Resources Inc.	2014-02-04	2 000 000 d'actions ordinaires	710 000 \$	1	0	2.13
Gold Bullion Development Corp.	2014-01-31	15 212 700 unités	760 635 \$	7	6	2.3 / 2.5
Harbour First Mortgage Investment Trust	2014-01-31	67 130 parts de fiducie	6 713 000 \$	16	93	2.3
Harte Gold Corp.	2014-01-24	3 600 000 unités	180 000 \$	1	4	2.3
Hilton Worldwide Holdings Inc.	2013-12-17	64 102 564 actions ordinaires	21 102 070 \$	1	3	2.3
Hulic Reit, Inc.	2014-02-07	5 000 unités	5 815 850 \$	1	1	2.3

Nom de l'émetteur	Date du placement	Nombre et type de titres émis	Montant total du placement	Nombre de souscripteurs QC / Hors QC		Dispense invoquée (Règlement 45-106)
Integra Gold Corp.	2014-01-22	4 132 352 unités	702 500 \$	2	4	2.3
Laboratoires Engagement inc.	2014-01-30	6 070 débetures	6 070 000 \$	13	108	2.3
Lamêlée Iron Ore Ltd.	2013-12-30	3 542 971 actions ordinaires	620 020 \$	2	1	2.3
Loyalist Group Limited	2014-01-27	14 300 000 actions ordinaires	10 010 000 \$	18	32	2.3
Magor Corporation	2014-02-06	1 137 unités	1 137 000 \$	3	7	2.3 / 2.7 / 2.33
Mason Graphite Corp.	2014-01-21	875 000 actions ordinaires	700 000 \$	3	3	2.3
Mitsubishi Motors Corporation	2014-01-29	75 000 actions ordinaires	916 440 \$	1	0	2.3
Petroforte International Ltd.	2013-09-17	41 086 363 unités et 11 086 363 actions accréditives	2 719 500 \$	3	24	2.3
Q-BLK Strategic Partners Inc.	2013-03-01	95.5057 actions participantes non-votantes	98 228 \$	1	0	2.3
Raiffeisen Bank International AG	2014-12-02	5 466 actions ordinaires	232 742 \$	1	2	2.3
Ressources Algold ltée	2014-01-31	200 000 actions ordinaires	40 000 \$	0	6	2.13
Ressources Minières Vanstar Inc.	2014-02-06	215 unités	322 500 \$	23	1	2.3
Reventazon Finance Trust	2014-01-29	Billets	16 722 000 \$	1	0	2.3

Nom de l'émetteur	Date du placement	Nombre et type de titres émis	Montant total du placement	Nombre de souscripteurs QC / Hors QC		Dispense invoquée (Règlement 45-106)
Rice Energy Inc.	2014-01-29	510 000 actions ordinaires	11 939 508 \$	1	1	2.3
Rift Basin Resources Corp.	2014-02-18	10 000 000 unités	500 000 \$	1	48	2.3
Rio Silver Inc.	2014-02-06	400 000 actions ordinaires	8 000 \$	1	0	2.13
Rockspring Capital Texas Real EstateTrust	2014-01-31	1 731 842 unités	1 731 842 \$	12	49	2.3 / 2.9
Rogue Resources Inc.	2014-02-05	1 575 000 unités et 200 000 actions accréditives	146 000 \$	1	2	2.3
SecureCare Capital Inc.	2014-02-13 2014-02-20	1.043 obligations de séries A, 143.804 séries B, 131.6 séries C, 199.511 séries D, 20 séries E, 314.3 séries F	1 852 215 \$	12	28	2.9
SPCRC Acquisition Inc.	2014-01-31	Billets	54 000 000 \$	0	6	2.3
Standard Graphite Corporation	2014-02-13	8 000 000 unités	400 000 \$	1	15	2.3 / 2.5
TerraX Minerals Inc.	2014-02-12	1 500 000 unités	675 000 \$	1	1	2.3
The Goldman Sachs Group, Inc.	2014-01-31	Billets	40 219 335 \$	1	2	2.3
The New Home Corporation	2014-02-05	720 000 actions ordinaires	8 791 200 \$	1	3	2.3
UBS AG, Jersey	2014-01-27 2014-01-28	18 certificats	8 342 403 \$	8	10	2.3

Nom de l'émetteur	Date du placement	Nombre et type de titres émis	Montant total du placement	Nombre de souscripteurs QC / Hors QC		Dispense invoquée (Règlement 45-106)
Branch	2013-01-29 2014-01-31					
UBS AG, Jersey Branch	2014-02-03 au 2014-02-07	24 certificats	11 301 717 \$	19	5	2.3
UBS AG, Zurich	2014-01-27	1 certificat	56 101 \$	1	0	2.3
Ultragenyx Pharmaceutical Inc.	2014-02-05	110 000 actions ordinaires	2 564 331 \$	1	1	2.3
VersaPay Corporation	2014-02-04	4 167 000 unités	5 000 400 \$	4	47	2.3
WeedMD RX Inc.	2014-02-10	1 650 000 actions ordinaires	825 000 \$	6	9	2.3
West Edmonton Mall Property Inc.	2014-02-13	Obligations	900 000 000 \$	11	29	2.3
XPO Logistics, Inc.	2014-02-05	250 000 actions ordinaires	6 937 500 \$	1	1	2.3

SECTION RELATIVE AUX FONDS D'INVESTISSEMENT

Nom de l'émetteur	Date du placement	Nombre et type de titres émis	Montant total du placement	Nombre de souscripteurs QC / Hors QC		Dispense invoquée (Règlement 45-106)
ABC Fundamental Value Fund	2013-01-31 au 2013-12-31	755 648,99	15 046 582 \$	13	397	2.3 / 2.10 / 2.19
Aberdeen Emerging Market Equity Fund	2013-01-09 au 2013-01-21	255 747,18 parts	2 611 332 \$	1	0	2.3
Alliantz RCM Europe Global Equity Growth Fund	2013-01-17 au 2013-08-15	1 495,63 parts	3 681 645 \$	1	0	2.3

Nom de l'émetteur	Date du placement	Nombre et type de titres émis	Montant total du placement	Nombre de souscripteurs QC / Hors QC		Dispense invoquée (Règlement 45-106)
BNY Mellon Euroland Bond Fund	2013-05-27 au 2013-11-29	188 533,94 parts	318 948 \$	1	0	2.3
BNY Mellon Euroland Bond Fund	2013-01-08 au 2013-08-16	1 160 540,73 parts	2 758 024 \$	1	0	2.3
Brummer Multi- Strategy Euro Fund	2013-09-23 au 2013-11-18	8 966,25 parts	2 359 940 \$	1	0	2.3
Caisse privée «A» actions américaines TBN	2013-01-01 au 2013-12-31	5 308 572,51 parts	49 674 429 \$	1	0	2.3
Caisse privée «A» actions canadiennes TBN	2013-01-01 au 2013-12-31	8 777 522,26 parts	110 350 510 \$	1	0	2.3
Caisse privée «A» actions internationales TBN	2013-01-01 au 2013-12-31	3 327 301,99 parts	28 740 824 \$	1	0	2.3
Caisse privée «B» actions américaines TBN	2013-01-01 au 2013-12-31	10 007 075,50 parts	131 058 472 \$	1	0	2.3
Caisse privée «B» actions canadiennes TBN	2013-01-01 au 2013-12-31	20 172 482,09 parts	249 006 961 \$	1	0	2.3
Caisse privée «B» actions internationales TBN	2013-01-01 au 2013-12-31	8 555 006,23 parts	97 235 413 \$	1	0	2.3
Caisse privée actifs réels TBN	2013-01-01 au 2013-12-31	5 582 677,72 parts	60 148 830 \$	1	0	2.3
Caisse privée actions de croissance TBN	2013-01-01 au 2013-12-31	1 380,48 parts	10 354 \$	1	0	2.3
Caisse privée actions internationales	2013-01-01 au 2013-12-31	8 648 995,23 parts	86 929 184 \$	1	0	2.3

Nom de l'émetteur	Date du placement	Nombre et type de titres émis	Montant total du placement	Nombre de souscripteurs QC / Hors QC		Dispense invoquée (Règlement 45-106)
Caisse privée actions mondiales petite capitalisation	2013-01-01 au 2013-12-31	2 525 764,48 parts	26 783 980 \$	1	0	2.3
Caisse privée actions privilégiées TBN	2013-01-01 au 2013-12-31	21 334 606,59 parts	205 490 098 \$	1	0	2.3
Caisse privée américaine diversifiée TBN	2013-01-01 au 2013-12-31	390 502,95 parts	4 542 473 \$	1	0	2.3
Caisse privée Appréciation de capital non traditionnel	2013-01-01 au 2013-12-31	33 634 830,14 parts	339 280 546 \$	1	0	2.3
Caisse privée déviations tactiques TBN	2013-01-01 au 2013-12-31	5 185 452,51 parts	29 319 826 \$	1	0	2.3
Caisse privée fiducies et successions TBN	2013-01-01 au 2013-12-31	1 993 937,29 parts	25 059 490 \$	1	0	2.3
Caisse privée marchés émergents TBN	2013-01-01 au 2013-12-31	4 601 687,05 parts	59 141 515 \$	1	0	2.3
Caisse privée marchés monétaires TBN	2013-01-01 au 2013-12-31	60 365 040,62 parts	603 650 406 \$	1	0	2.3
Caisse privée obligations à haut rendement TBN	2013-01-01 au 2013-12-31	11 913 625,46 parts	114 010 142 \$	1	0	2.3
Caisse privée Obligations américaines	2013-01-01 au 2013-12-31	4 706 765,47 parts	46 811 907 \$	1	0	2.3
Caisse privée obligations canadiennes court terme TBN	2013-01-01 au 2013-12-31	3 589 974,84 parts	36 085 928 \$	1	0	2.3
Caisse privée obligations canadiennes TBN	2013-01-01 au 2013-12-31	42 348 175,33 parts	439 224 555 \$	1	0	2.3

Nom de l'émetteur	Date du placement	Nombre et type de titres émis	Montant total du placement	Nombre de souscripteurs QC / Hors QC		Dispense invoquée (Règlement 45-106)
Caisse privée obligations corporatives TBN	2013-01-01 au 2013-12-31	2 823 333,52 parts	27 846 674 \$	1	0	2.3
Caisse privée obligations gouvernementales TBN	2013-01-01 au 2013-12-31	6 822 034,32 parts	70 348 582 \$	1	0	2.3
Caisse privée Panier américain croissance et revenu	2013-01-01 au 2013-12-31	14 038 327 83 parts	168 568 703 \$	1	0	2.3
Caisse privée Panier classes d'actifs multiples	2013-01-01 au 2013-12-31	8 306 421,49 parts	87 928 885 \$	1	0	2.3
Caisse privée Panier dividendes	2013-01-01 au 2013-12-31	4 621 722,28 parts	47 187 930 \$	1	0	2.3
Caisse privée Panier obligataire	2013-01-01 au 2013-12-31	5 330 837,39 parts	56 209 250 \$	1	0	2.3
Caisse privée Panier obligataire diversifié	2013-01-01 au 2013-12-31	2 920 239,76 parts	30 848 683 \$	1	0	2.3
Caisse privée Panier titres à revenu fixe corporatifs	2013-01-01 au 2013-12-31	9 577 290,14 parts	101 778 516 \$	1	0	2.3
Caisse privée Revenu fixe non traditionnel	2013-01-01 au 2013-12-31	55 834 484,10 parts	554 532 171 \$	1	0	2.3
CC&L Market Neutral Fund	2013-01-01 au 2013-12-31	13 089 070,86 parts	172 395 109 \$	158	1 436	2.3
Covenant Fixed Income Pool	2013-11-01 au 2013-12-27	3 182 014,23 parts	31 782 768 \$	10	284	2.3 / 2.10 / 2.19

Nom de l'émetteur	Date du placement	Nombre et type de titres émis	Montant total du placement	Nombre de souscripteurs QC / Hors QC		Dispense invoquée (Règlement 45-106)
FAST Europe Fund	2013-01-07 au 2013-09-27	11 354,90 parts	2 184 879 \$	1	0	2.3
First State Asia Pacific Leaders Fund	2013-01-14	678 362,08 parts	1 329 058 \$	1	0	2.3
Fonds commun d'actions américaines ISL	2013-01-02 au 2013-12-31	124 552,21 parts	12 464 009 \$	3	6	2.3
Fonds commun d'actions canadiennes plafonnées ISL	2013-01-02 au 2013-12-20	39 287,27 parts	3 559 581 \$	2	4	2.3
Fonds commun d'actions internationales ISL	2013-01-08 au 2013-12-31	97 712,74 parts	7 254 511 \$	2	6	2.3
Fonds commun de marché monétaire ISL	2013-01-08 au 2013-12-31	592 552,82 parts	59 410 070 \$	15	8	2.3
Fonds commun de stratégies mondiales à rendement absolu ISL	2013-01-04 au 2013-12-02	610 427,34 parts	69 617 564 \$	5	2	2.3
Fonds commun d'obligations IGP ISL	2013-01-31 au 2013-12-13	551 251,07 parts	64 137 136 \$	9	2	2.3
Fonds commun d'obligations ISL	2013-01-02 au 2013-12-31	117 642,63 parts	12 554 043 \$	1	6	2.3
Fonds de couverture TBN	2013-01-01 au 2013-12-31	3 901 439,59 parts	35 865 633 \$	1	0	2.3
Fonds DGIA Actions canadiennes dividendes	2013-01-01 au 2013-12-31	51 415,08 parts	528 955 \$	1	0	2.3
Fonds DGIA Actions canadiennes grande capitalisation	2013-01-01 au 2013-12-31	353 200,23 parts	3 582 235 \$	1	0	2.3

Nom de l'émetteur	Date du placement	Nombre et type de titres émis	Montant total du placement	Nombre de souscripteurs QC / Hors QC		Dispense invoquée (Règlement 45-106)
Fonds DGIA Actions mondiales grande capitalisation	2013-01-01 au 2013-12-31	255 700,71 parts	2 644 701 \$	1	0	2.3
Fonds DGIA Marché Monétaire	2013-01-01 au 2013-12-31	9 061 409,09 parts	90 575 489 \$	1	0	2.3
Fonds DGIA Obligations canadiennes	2013-01-01 au 2013-12-31	5 729 557,23 parts	55 599 592 \$	1	0	2.3
Fonds REGAR GSV 70 Canadien	2013-01-01 au 2013-12-31	482 506,32 parts	5 717 199 \$	1 427	0	2.3
Georgian Partners Growth Fund II, LP	2014-02-05	36 705 000 parts	36 705 000 \$	1	7	2.3
Global SICAV European Smaller Companies	2013-06-06 au 2013-08-08	55 281 parts	1 125 523 \$	1	0	2.3
GMO Systematic Global Macro Fund (Offshore)	2012-12-31 au 2013-12-31	Parts	110 805 000 \$	1	0	2.3
Greystone Real Estate Fund Inc.	2014-02-06	1 190 225,13 actions	121 228 000 \$	11	23	2.3
Henderson Global Technology Fund	2013-06-12 au 2013-08-15	184 129 parts	2 241 355 \$	1	0	2.3
Heptagon Yacktman US Equity Fund	2013-01-08 au 2013-08-15	22 118,51 parts	2 744 213 \$	1	0	2.3
Investec Emerging Markets Blended Debt Fund	2013-02-21 au 2013-10-23	540 936,45 actions	12 850 300 \$	1	0	2.3
Jupiter Financial Opportunities Fund	2013-11-11	311 415 parts	2 161 508 \$	1	0	2.3
Leith Wheeler Canadian Equity Fund Series A	2013-01-01 au 2013-12-31	4 295 864,69 parts	150 183 116 \$	4	98	2.3

Nom de l'émetteur	Date du placement	Nombre et type de titres émis	Montant total du placement	Nombre de souscripteurs QC / Hors QC		Dispense invoquée (Règlement 45-106)
M&G Optimal Income Fund	2013-01-07 au 2013-08-07	181 804,70 parts	4 354 723 \$	1	0	2.3
MSIF Global Brands Fund	2013-04-02	14 984 parts	956 675 \$	1	0	2.3
MSIF Global Brands Fund	2013-07-30 au 2013-08-15	890 parts	36 246 \$	1	0	2.3
MSIF US Advantage Fund	2013-01-07 au 2013-01-11	32 031,65 parts	1 339 804 \$	1	0	2.3
MSIF US Advantage Fund	2013-01-21 au 2013-08-15	57 917 parts	3 632 638 \$	1	0	2.3
Neuberger Berman High Yield Bond Institutional	2013-06-07 au 2013-06-12	20 228,37 parts	280 477 \$	1	0	2.3
Neuberger Berman High Yield Bond Institutional	2013-01-07 au 2013-08-08	31 745,89 parts	628 286 \$	1	0	2.3
Nexus North American Balanced Fund	2013-01-01 au 2013-12-31	688 697,62 parts	10 893 623 \$	1	172	2.3 / 2.10 / 2.19
Nexus North American Equity Fund	2013-01-01 au 2013-12-31	1 910 749,55 parts	32 821 598 \$	2	207	2.3 / 2.10 / 2.19
Nexus North American Income Fund	2013-01-01 au 2013-12-31	5 250 116,55 parts	61 262 997 \$	2	213	2.3 / 2.10 / 2.19
Nordea 1 SICAV - US Total Return Bond Fund	2013-07-30 au 2013-08-15	31 142 parts	3 153 895 \$	1	0	2.3
PIMCO Canada Canadian CorePLUS Long Bond Trust	2013-01-03 au 2013-12-27	722 286,62 parts	290 454 654 \$	2	4	2.3

Nom de l'émetteur	Date du placement	Nombre et type de titres émis	Montant total du placement	Nombre de souscripteurs QC / Hors QC		Dispense invoquée (Règlement 45-106)
PIMCO Total Return Bond Fund	2013-01-07 au 2013-05-01	77 210,68 parts	2 151 771 \$	1	0	2.3
PIMCO Total Return Bond Fund	2013-08-08 au 2013-08-15	154 777,27 parts	4 085 252 \$	1	0	2.3
PIMCO Total Return Bond Institutional	2013-04-15 au 2013-10-01	87 233,28 parts	1 850 179 \$	1	0	2.3
QV Canadian Balanced	2013-02-27 au 2013-12-13	7 114,81 parts	114 509 \$	1	0	2.3
QV Canadian Balanced	2013-01-23, 2013-01-24, 2013-01-25	77 381,81 parts	1 218 027 \$	1	0	2.3
RBC Hedge Fund Portfolio CAD Hedged	2013-01-01 au 2013-12-31	821,47 parts	100 000 \$	1	0	2.3
RBC Hedge Fund Portfolio USD	2013-01-01 au 2013-12-31	267,78 parts	40 000 \$	1	0	2.3
Seven Seas Capital Appreciation Fund	2013-01-01 au 2013-12-31	100 431,60 parts	1 004 316 \$	2	6	2.3
SLI Canadian Equity Value Pooled Fund	2013-01-02 au 2013-12-31	11 282,17 parts	1 077 951 \$	1	0	2.3
SLI Global Focused Strategies SICAV \$CAD Share Class Pooled Fund	2013-12-11	2 500 000 parts	25 000 000 \$	1	0	2.3
SLI Globale Absolute Return Strategies Private Series Pooled Fund	2013-07-10 au 2013-12-04	412 743,94 parts	42 407 720 \$	4	4	2.3
SLI LDI Government Bond Pooled Fund	2013-01-31 au 2013-12-13	1 114 522,21 parts	111 020 536 \$	3	1	2.3

Nom de l'émetteur	Date du placement	Nombre et type de titres émis	Montant total du placement	Nombre de souscripteurs QC / Hors QC		Dispense invoquée (Règlement 45-106)
SLI Long Term Bond Pooled Fund	2013-03-14, 2013-09-12, 2013-10-23	40 153,91 parts	3 768 234 \$	3	0	2.3
SLI Short Term Bond Pooled Fund	2013-01-08 au 2013-12-24	69 446,56 parts	6 884 665 \$	1	1	2.3
Stenham Investment Funds PCC Targeted Skills	2013-02-21 au 2013-12-03	19 750,22 parts	2 359 549 \$	1	0	2.3
TDR Capital III 'B' L.P.	2013-11-19	1 part	8 494 800 \$	1	0	2.3
Templeton Global Bond Fund	2013-07-30 au 2013-08-15	2 027 parts	48 451 \$	1	0	2.3
Templeton Global Bond Fund	2013-05-24 au 2013-07-12	281 992,06 parts	1 887 296 \$	1	0	2.3
Templeton Global Bond Fund	2013-01-07 au 2013-08-15	112 970,81 parts	2 644 530 \$	1	0	2.3

Pour de plus amples renseignements relativement aux placements énumérés ci-dessus, veuillez consulter les dossiers disponibles à la salle des dossiers de l'Autorité.

6.6.4 Refus

Aucune information.

6.6.5 Divers

Fonds de Revenu Canoe EIT

Vu la demande présentée par Fonds de Revenu Canoe EIT (l'« émetteur ») auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») le 31 mars 2014 (la « demande »);

Vu les articles 40.1 et 263 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, L.R.Q., c. V-1.1 (la « Loi »);

Vu l'article 19.1 du *Règlement 41-101 sur les obligations générales relatives au prospectus*, R.R.Q., c. V-1.1, r. 14 (le « Règlement 41-101 »);

Vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, L.R.Q., c. A-33.2;

Vu la demande visant à obtenir une dispense temporaire de l'obligation prévue à l'article 40.1 de la Loi et à l'article 2.2(2) du Règlement 41-101 d'établir une version française des documents suivants qui seront intégrés par renvoi dans le prospectus simplifié provisoire que l'émetteur entend déposer le ou vers le 2 avril 2014 (la « dispense souhaitée ») :

1. La notice annuelle pour l'exercice terminé le 31 décembre 2013;
2. La circulaire de sollicitation de procurations datée du 1^{er} août 2013.

(collectivement, les « documents visés »)

Vu les déclarations faites par l'émetteur.

En conséquence, l'Autorité accorde la dispense souhaitée à la condition que les documents visés soient traduits en français et que leur version française soit déposée auprès de l'Autorité dans les meilleurs délais, mais au plus tard au moment du dépôt du prospectus simplifié de l'émetteur se rapportant au prospectus simplifié provisoire.

Fait à Montréal, le 1^{er} avril 2014.

Mathieu Simard
Directeur des fonds d'investissement

Décision n°: 2014-FIIC-0065

Les autorités canadiennes en valeurs mobilières, autre que l'Autorité des marchés financiers, qui ont agi à titre d'autorité principale sous le régime du passeport ont rendu des décisions qui ont pour effet de dispenser les personnes visées de l'application de dispositions équivalentes en vigueur au Québec en vertu de l'article 4.7 du Règlement 11-102 sur le régime du passeport ou de l'article 4.8 de ce règlement, selon le cas.

Pour consulter ces décisions, en obtenir copie ou effectuer une recherche à l'égard de celles-ci, veuillez vous rendre au site Internet de l'Institut canadien d'information juridique (CanLII) à l'adresse www.canlii.org.

Si vous désirez consulter les décisions rendues depuis la publication du dernier numéro du bulletin, vous n'avez qu'à suivre les indications suivantes : rendez-vous à l'adresse Internet www.canlii.org/fr/advancedsearch.html, à l'étape 3 - Date de décision, inscrivez la date du dernier bulletin et la date du jour, à l'étape 4 – Collections, sous la section Compétences, vérifiez que toutes les compétences sont sélectionnées, sous la section Législation, cocher le choix « aucune », sous la section Cours, cocher le choix « aucune », sous la section Tribunaux administratifs, cocher le choix « valeurs mobilières » et lancer la recherche en cliquant le bouton « chercher ».